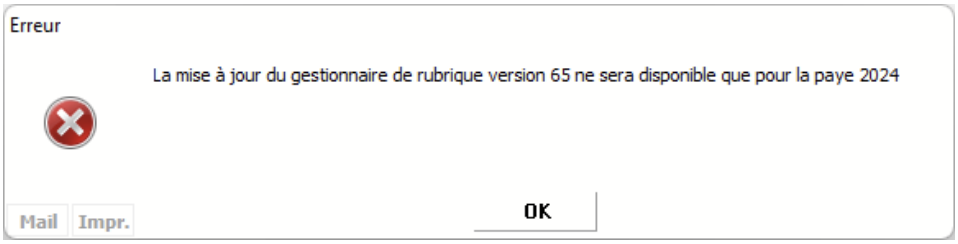
# A LIRE IMPERATIVEMENT ... Mettre à jour le gestionnaire de rubriques

La version du programme GRH est 2023.12.01

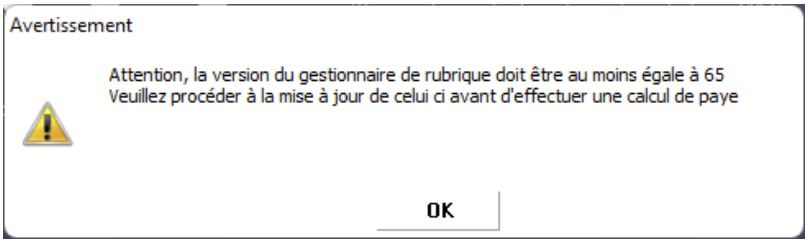
> Le gestionnaire de rubriques passe à 65 à partir de la période de paye de janvier 2024 **UNIQUEMENT**.

Vous ne pourrez donc pas forcer la mise à jour du gestionnaire de rubriques si vous êtes sur la période de décembre 2023.




Comme d'habitude, le gestionnaire de rubriques ne se met à jour que lors du changement de période.

> Toutefois si vous étiez en période janvier 2024 avant la mise à jour, il sera impératif de mettre à jour le gestionnaire de rubriques manuellement, un message vous le rappellera à chaque lancement du programme




> Et il sera également impératif de recalculer tous les bulletins clos de la période de janvier

Dans ce cas il est nécessaire de forcer cette mise à jour. La version du gestionnaire de rubriques est indiquée sur l'écran principal avec la version du programme.




Pour forcer la mise à jour, sélectionnez le menu Option utilisateur/MAJ Gestionnaire de rubrique.

> **Cette option est accessible si le configurateur vous permet de modifier le gestionnaire de rubrique.**




Cliquez sur le bouton  afin d'effectuer la mise à jour. A l'issue de celle-ci, le programme s'arrête. Il suffit alors de le relancer et de vérifier la version.

> **Le menu *Information de connexion* permet de vérifier qu'aucun utilisateur n'est connecté.**

---

Revision #6
Created 2023-11-14 10:59:34 UTC by Valéry HUMEZ
Updated 2023-12-19 11:25:08 UTC by Jean François KERSERHO